

Chers clients, chères clientes,

Nous faisons suite à notre dernier courrier sur le sujet en date du 20 janvier et vous confirmons extension de cet accord de process pour le mois de mai (du 1^{er} au 31 mai) avec la modification ci-dessous en rouge

Pour donner suite aux décalages de navires à l'export nous tenons à vous informer du process suivant en ce qui concerne la facturation des frais de *demurrage* et *detention*.

Nous allons :

- Bloquer la date de *demurrage* sur l'ETA (*Expected Date of Arrival*) des navires en lieu et place de l'ETD (*Expected Date of Departure*) à compter du 17/12/2020 et ce jusqu'au **31/05/2021** pour tous POL et tous services ... merci noter que ce process temporaire ne s'applique que sur les seuls bookings passés auprès de ONE France

Nous vous rappelons que ce process est mis en place à titre exceptionnel du fait de la période actuelle impactant le schedule des navires

Merci encore pour votre compréhension.

Sincères salutations

ONE France



For cargo to/from Europe/Mediterranean:

Latest Basic Ocean Freight rates, Bunker Related Charges, THCs (origin or destination), Security Related charges, Peak Season Surcharges (if applicable) can be accessible at our website:

<https://eua.one-line.com/standard-page/europe-fak-ocean-tariff>

https://ecommm.one-line.com/ecom/CUP_HOM_3116.do

<https://eua.one-line.com/standard-page/eua-local-surcharges>

Other charges such as local charges and contingency charges may apply.